

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
de l'agroalimentaire et de la forêt

Avis relatif à la demande d'enregistrement en indication géographique protégée de la dénomination « Saucisson sec d'Auvergne » / « Saucisse sèche d'Auvergne »

La protection nationale transitoire accordée à la dénomination « Saucisson sec d'Auvergne » / « Saucisse sèche d'Auvergne » par l'arrêté du 29 octobre 2015 relatif à l'homologation du cahier des charges concernant la dénomination « Saucisson sec d'Auvergne » / « Saucisse sèche d'Auvergne » en vue de la transmission à la Commission européenne d'une demande d'enregistrement en tant qu'indication géographique protégée, prend effet au 23 novembre 2015, date de dépôt de la demande d'enregistrement auprès de la Commission européenne.